234850 - Il a prescrit au patient un somnifère qui lui a été fatal...que doit-il faire?

question

Je suis un médecin affecté au service des soins intensifs. Un jour, j'ai reçu un malade âgé de 70 ans qui souffrait d'une déficience respiratoire, d'une défaillance du muscle cardiaque et d'un nombre de coagulations cérébrales chroniques, traitées et qui s'amélioraient progressivement. Parfois, il se plaignait de son incapacité à dormir. Je lui ai prescrit un somnifère à prendre à faible dose, dans le but de lui faciliter le sommeil, tout en évitant toute influence sur son cœur et l'apparition d'un effet secondaire (indésirable). Mais, contre toute attente, Allah Très-haut a saisi son âme une heure et demie plus tard. Je ne sais pas si c'est le médicament qui en est la cause ou s'il s'agit d'un autre facteur. Que devrais-je faire, étant donné que je ne connais pas sa famille ni comment les retrouver au cas où je leur devrais quoi que ce soit.

la réponse favorite

Louange à Allah.

J'ai exposé la question à notre maître , Abdourrahman al-Baraak (Puisse Allah Très-haut le protéger). Il a dit: On doit se référer en la matière aux spécialistes pour que la question soit soumise à une commission médicale. Si ses membres jugent que le médecin traitant a commis une erreur, il sera tenu de procéder à un acte expiatoire et au versement du prix du sang (de la victime) avec le concours du clan du médecin fautif. Si, en revanche, la commission estime que le médecin n'a fait que son devoir et n'a commis aucune erreur, il n'encourt rien.

Portez l'affaire devant l'administration hospitalière afin qu'elle procède à la formation d'une commission spécialisée ayant pour mission d'examiner le cas , conformément à la procédure à suivre dans de pareils cas.Voir la réponse donnée à la question n° 175020.

Allah le sait mieux.